



# CAZAUX PLAISANCE

Association des usagers de la Halte Nautique de Cazaux Lac  
(association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901)

[www.cazaux-plaisance.org](http://www.cazaux-plaisance.org)

L'association CAZAUX-PLAISANCE a été inscrite sous le N° 9/04774 enregistrée le 28 juillet 1998, et modifications parues au J.O. du 23 AVRIL 2005, et le 21 octobre 2011 sous le n° W336002226 à la Sous-Préfecture du Bassin d'Arcachon

## C/R réunion de l' A.G. du 27 juillet 2013 à la cabane du lac

Ordre du jour : convocation envoyée par le bulletin n° 25 de juin et rappelé par courriel le 22 juillet 2013.

A.G.S. statutaire : pas d'élection (tous les 2 ans)

- Il fut rendu hommage au président défunt, fin 2012, **J.J. Debailleul.**
- **Mme Debailleul Madeleine accepte d'être nommée présidente d'honneur**
- **Mme Barré est membre d'honneur également.**
  
- **Le vice –Pdt assurera la fonction de président par intérim jusqu'à l'A.G. 2014 (suite au décès )**
- **Denis Thomas.**

L'Assemblée est réunie, en présence de Mme Guillon, conseillère municipale en charge du quartier de Cazaux .

Nous remercions la présence du journaliste de SudOuest Mr Marceau Bonnecase.

## Approbation de l'A.G.E du 25 août 2012 changement des statuts et du C/R de l'A.G. 2013 : confirmation par l'Assemblée.

- **Membres du C.A. :** il sera fait appel à candidature pour l'A.G. et indiqué sur le prochain bulletin (par cooptation).
  
- Le président du Ski-Club de Cazaux-Lac, Pascal Lebrun, est devenu membre du conseil d'administration.
  
- 
  
- L'association facilite la concertation entre la municipalité et les usagers de la halte nautique (conformément au code des ports de plaisance).

- L'objectif de cette association créée en 1998 pour « œuvrer, en concertation avec les autorités compétentes - en particulier la municipalité, d'autres associations pour faire respecter le règlement intérieur de la halte nautique par les usagers, et navigant sur le lac de Cazaux.
- 
- **Régate Cazaux-Plaisance « Gérard Barré »** au CVCL est prévue le dimanche 1<sup>o</sup> septembre.

**L'association est membre de l'UNAN33 et à l'UNAN France :**

[www.unan33.fr](http://www.unan33.fr) et [www.unan.fr](http://www.unan.fr), (cette union /fédération nationale est membre du CSNP SN Conseil Supérieur de Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques, organisme de concertation auprès du Ministère <http://www.csnpsn.developpement-durable.gouv.fr/>)

La Présidente de l'UNAN33 Mme M.Denechaud est membre es qualité du CSNPSN

- **Le Guide de Navigation du Lac Cazaux/sanguinet/biscarrosse**

Trois brochures, trois fascicules des trois communes riveraines du lac, sont autant de redites quant aux recommandations de navigation. ....il serait judicieux de créer une seule brochure : un courriel sera adressé aux 3 Mairies, et sera indiquée lors de la réunion de la Commission Extra-Municipale.

<http://www.latedebuch.fr/la-mairie/infos-pratiques/nautisme/article/halte-nautique-infos-tarifs-et>

**Arrêté Lac de Cazaux**

[Arrêté Lac de Cazaux - stationnement, circulation, balisage](#)

### **La réglementation du Lac SANGUINET**

- [http://www.sanguinet.com/FR/infos\\_pratiques/la\\_navigation.aspx](http://www.sanguinet.com/FR/infos_pratiques/la_navigation.aspx)

**BISCARROSSE** : <http://www.ville-biscarrosse.fr/module-Contenus-viewpub-tid-2-pid-95.html>

**Sécurité** : le secrétaire a abordé l'obligation de porter une brassière sur le bateau, de ne pas utiliser des fusées périmées,...

Rappel : une partie du lac de Cazaux appartient au domaine militaire où la navigation est interdite toute l'année sauf dérogation des autorités militaires.

Le colonel de la base de Cazaux a donné son accord pour une libre circulation sur le lac du 5 au 16 août (demande faite par notre association).

**- Contrôles sur le lac :**

Voir : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Une-reglementation-modernisee-pour.html>

**Une réglementation modernisée pour l'équipement de sécurité des bateaux de plaisance en navigation intérieure (rivières et lacs)**

- La zone écologique : conche de Courpeyre : l'entrée : pourquoi 8 bouées jaunes sur 300m ? (limiter à 2 devant la conche !) - pour traverser depuis la zone de Peyroutas
- Sur la carte de l'AOT : la zone de ski-nautique est réservée à l'association des membres du ski-club.
- rappel : les autorisations de mises à l'eau des bateaux dans les Landes sont subordonnées à l'achat de la vignette 2013 : des contrôles sur l'armement de sécurité sont en même temps effectués par ces polices nautiques.
- **Circulation automobile** : un panneau serait utile d'être mis venant de Laouga: laisser-passer prioritaire aux voitures sortant du port (montée – remorque)
- **Halte-Nautique** :
  - 
  - Félicitation à l'équipe de la capitainerie pour son accueil et sa compétence, et au responsable du Pôle Nautique Daniel Brunet
  - 
  - Proposition de voir avec la Mairie sur l'opportunité d'aménager les horaires d'ouverture de la Capitainerie en fonction des besoins.
- **Les caméras vidéo** : l'exploitation des données ? si les vols sont déclarés rapidement à la Capitainerie ?  
Porter plainte (difficultés : main-courante ? ..)
- **Travaux : le faucardage** (Potamot Crépu - Potamogeton crispus -)  
Potamot crépu

- Les palplanches du quai du chenal protection par du bois changement des parties métalliques usées.
- **Les usagers de la cale de mise à l'eau** : gratuité de l'utilisation , mais les membres du port n'apprécient pas les mises à l'eau de plaisanciers du week-end (extérieurs au port) qui ne respectent pas le règlement , et encombrent la route d'accès et les parkings ; ensuite la pratique sur l'eau avec une vitesse excessive en sortant du port...

**- Prévisions de travaux :**

- les lices sous le quai (près de la grue du CVCL)
- Chaines-mère à changer ponton « D » côté pair
- le panneau Cazaux-Plaisance à repositionner après les travaux de la nouvelle Capitainerie
- la piste cyclable à faire le long du port depuis la place J.Labat jusqu'à la Capitainerie
- Demander une réduction de la taxe landaise pour les membres de Cazaux-Plaisance et du ski-club (ayant une place au port de Cazaux)
- 
- .La Traque « F » : toujours la difficulté d'un accès de parking proche des bateaux (hors des fêtes du lac)
- les parkings du haut : durcissement des sols, et améliorer l'aménagement pour les bus (causant des ornières devant le CVCL)
- Les W.C. sont refaits afin de pouvoir être utilisés pour les handicapés (mais il faut revoir le nettoyage, en cause les salissures dues aux hirondelles) – (la douche) et l'ouverture.
- Laisser ouvert les installations plus longtemps l'hiver ) (eau hors gel)
- Nouvelle piste cyclable + arrêt du bus EHO
- Arrêt-minute près de la cale de mise à l'eau pour les voitures et remorques
- **NATURA2000 lacs et zones humides du Pays de Born FR7200714** Le secrétaire représente l'association aux réunions du **COPIL (Comité de Pilotage) : le périmètre ne devrait pas englober les ports et la halte-nautique (zone adjacente).**

- **Proposition financière** : demande de faire un avoir pour le remboursement si décès ou santé grave avant la fin du 1<sup>o</sup> semestre de l'année en cours (place au port libérée).
- **Le bilan financier** est équilibré, ce qui permet au trésorier Roger Malipier de proposer de conserver la cotisation à 15 euros.
- Mais nous devons veiller à faire venir de nouveaux membres, et conformément aux modifications des statuts, si nous voulions faire 2 réunions d' A.G. O et A.G.S. ( en juillet et août).
- **Publicité** : pour mieux faire connaître nos actions, et l'intérêt de faire partie de l'association CAZAUX-PLAISANCE.
- **Le site internet** : tenu par notre **webmaster Patrick Renon**
- <http://www.cazaux-plaisance.org/>
- **Le bulletin** n° 26 :
  - l'envoi par courrier à tous (en plus de l'envoi par mail) ( 2 bulletins par an ).
  - Mr Joseph Campanella est chargé plus spécialement de la mise en page du Bulletin, avec l'aide de Mr Thierry Pauvert, et les autres membres du Bureau.

**Date de l'A.G. 2014** : prévision début août, ou fin juillet, selon les modalités en accord avec la ville pour la disponibilité d'un prêt du barnum, et fonction du planning des régates du CVCL, installé au centre du port (plus festif) ;

la cabane du lac (toute neuve, et bien agréablement placée, belle vue sur le lac) nous étant mise à disposition pour les réunions de bureau ; nous remercions la municipalité de cette facilité.

Les **rapports : moral et financier** furent adoptés à l'unanimité.

#### **Questions diverses :**

Un adhérent suggère la mise en place d'un cahier à la capitainerie, qui ferait apparaître les motifs de satisfaction et de mécontentement.

- En hiver, est-il nécessaire d'ouvrir tous les jours hors WE matin et après-midi? Par contre, de Pâques à la Toussaint, ce serait plus opérationnel les WE) (fonction du personnel, et des finances).

-Accès au listing des membres de la Halte-Nautique : permettre l'envoi de nos informations afin de leur faire connaître l'association (fonctionnement d'un C.L.U.P., code des ports de plaisance).

Un pot de l'amitié clôture l'A.G.O.

Le vice-président/ Secrétaire  
Claude Mulcey

Le Président par intérim  
Denis Thomas

Le Trésorier  
Roger Malipier